

Demande de rente de retraite

Vous pouvez faire votre demande de rente de retraite en utilisant notre service en ligne *Mon dossier* au rrq.gouv.qc.ca/mondossier. Si votre situation le permet, vous connaîtrez immédiatement le montant de votre rente.

Nous vous suggérons de demander votre rente de retraite de la Régie des rentes du Québec trois mois avant le moment où vous désirez la recevoir. Toutefois, vous ne pouvez pas la demander plus de 12 mois à l'avance.

La rente de retraite

Pour être admissible à la rente de retraite, **vous devez être âgé d'au moins 60 ans** et avoir cotisé au Régime de rentes du Québec pour au moins une année. Il n'est pas nécessaire d'avoir cessé de travailler pour avoir droit à votre rente.

Si vous avez moins de 65 ans et **si vous êtes invalide ou avez cessé de travailler en raison de votre état de santé**, il pourrait être avantageux pour vous de demander la rente d'invalidité. Si c'est votre cas, ne tardez pas à le faire.

Montant et début de la rente

Le montant de la rente de retraite varie selon les revenus de travail sur lesquels vous avez versé des cotisations au Régime et le nombre d'années pour lesquelles vous avez cotisé.

Il varie également selon votre âge au moment où la rente débute. À l'âge de 65 ans, vous recevrez le plein montant de la rente (100 %) auquel vous avez droit en fonction de vos cotisations. Le montant sera réduit si votre rente débute avant l'âge de 65 ans, mais il sera augmenté si elle débute après cet âge.

Vous avez moins de 65 ans

Si vous êtes né avant 1954, votre rente sera **réduite** de 0,5 % pour chaque mois qui sépare le début de votre rente et votre 65^e anniversaire.

Par contre, **si vous êtes né en 1954 ou après**, ce facteur de réduction sera établi en fonction du montant de votre rente de retraite.

Facteurs applicables selon l'année du début de la rente

Début de rente	Facteur de réduction minimal	Facteur de réduction maximal
2015	0,5 % par mois	0,56 % par mois
2016 et plus	0,5 % par mois	0,6 % par mois

Le pourcentage de réduction établi au début de votre rente s'appliquera pendant toute la durée de votre retraite.

La rente débutera à la **dernière** des dates suivantes :

- le mois suivant votre 60^e anniversaire;
- le mois suivant la date de réception de votre demande;
- le mois choisi dans votre demande si vous désirez la recevoir plus tard.

Vous avez 65 ans ou plus

La rente sera **augmentée** de 0,7 % pour chaque mois écoulé entre votre 65^e anniversaire et le début de votre rente jusqu'à un maximum de 42 % à 70 ans. Le pourcentage d'augmentation établi au début de votre rente s'appliquera pendant toute la durée de votre retraite.

La rente débutera à la **dernière** des dates suivantes :

- le mois suivant votre 65^e anniversaire;
- le 11^e mois précédant celui de la réception de votre demande (rente rétroactive);
- le mois choisi dans votre demande si vous désirez la recevoir plus tard.

Vous pourriez donc recevoir une **rente rétroactive d'au plus 12 mois** (incluant le mois de réception de votre demande), qui ne peut pas débiter avant votre 65^e anniversaire. Cependant, si vous choisissez de recevoir une rente rétroactive, le montant de votre rente mensuelle sera **moins élevé** que si vous attendez plus tard pour la recevoir.

Versement de la rente

La rente de retraite est :

- payable **à la fin du mois** à partir duquel vous avez droit à la rente. Par exemple, si vous y avez droit à partir d'avril, le versement sera fait à la fin d'avril;
- augmentée, en janvier de chaque année, en fonction du coût de la vie;
- imposable. Vous pourrez demander que des retenues d'impôt soient faites sur votre versement, par Internet ou téléphone, dès que votre demande de rente sera acceptée.

Suite au verso

Exemple d'une rente de retraite du Régime

Voici un aperçu des montants annuels et des pourcentages qui pourraient s'appliquer à une personne qui a droit à la rente de retraite **maximale**, selon son âge au moment du début de la rente en 2015.

Rente de retraite selon l'âge au moment du début de la rente											
Âge	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	70 ans
Montant de la rente en 2015	8 486 \$	9 345 \$	10 480 \$	11 246 \$	12 013 \$	12 780 \$	13 854 \$	14 927 \$	16 001 \$	17 074 \$	18 148 \$
Pourcentage de la rente en 2015	66,4 %	73,1 %	82 %	88 %	94 %	100 %	108,4 %	116,8 %	125,2 %	133,6 %	142 %

Prestations d'autres organismes

Vous ne pouvez pas recevoir la rente de retraite avant 65 ans si vous recevez une indemnité de remplacement du revenu non réduite de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), ou si vous avez droit à une indemnité de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et que la Régie vous reconnaît invalide pour la même raison.

Si vous recevez ou devez recevoir des prestations d'autres organismes, publics ou privés, vérifiez auprès d'eux si le fait de recevoir une rente de retraite en vertu du Régime de rentes du Québec peut entraîner une réduction de ces prestations.

Notez également que vous ne pouvez pas recevoir la rente de retraite du Régime de rentes du Québec si vous recevez déjà la pension de retraite ou des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (autres que la pension de la Sécurité de la vieillesse).

Travail à l'extérieur du Canada

Si vous avez participé à un régime de sécurité sociale à l'étranger, vous pourriez avoir droit à une pension de ce régime. La rente de retraite du Régime de rentes du Québec n'est pas réduite si vous recevez une pension d'un autre pays.

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire sont nécessaires à l'étude de votre demande. L'omission de les fournir peut entraîner un retard ou un rejet de traitement. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Ces renseignements sont communiqués à d'autres personnes ou organismes pour vérification auprès d'eux seulement dans les cas prévus par la loi. Ils peuvent aussi servir à des fins de recherche, d'évaluation, d'enquête ou de sondage. La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* vous permet de consulter et de faire rectifier vos renseignements personnels.

Délai de réponse

Dans notre *Déclaration de services aux citoyens*, nous nous engageons à répondre à une demande de rente de retraite dans un délai maximal de 40 jours. Cependant, 3 fois sur 4, le délai habituel de traitement a été de 15 jours (résultat enregistré entre novembre 2013 et octobre 2014).

De plus, vous pouvez consulter en tout temps le service en ligne *Mon dossier* pour suivre le cheminement de votre demande.

La Régie peut, au besoin, exiger une preuve de naissance. Elle se réserve également le droit de vérifier tous les renseignements fournis.

Pour obtenir plus de renseignements



Par Internet

Mondossier > RRQ

Accédez à votre dossier
en tout temps

www.rrq.gouv.qc.ca



Par téléphone

Région de Québec : 418 643-5185
Région de Montréal : 514 873-2433
Sans frais : 1 800 463-5185

Demande de rente de retraite

Attention : Vous devez sans faute **inscrire votre numéro d'assurance sociale** aux endroits indiqués pour éviter de retarder le traitement de votre demande.

Écrire en lettres détachées

Inscrivez votre numéro d'assurance sociale

--	--	--

1. Renseignements sur votre identité

Sexe	Nom de famille	Prénom	
<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Nom de famille à la naissance, si différent	Prénom à la naissance, si différent	
Date de naissance	Lieu de naissance (ville, province, pays)		
année mois jour			
Nom de famille de votre mère à la naissance (nom de jeune fille)		Prénom de votre mère	
Nom de famille de votre père		Prénom de votre père	
Langue de correspondance <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais			
Votre adresse (numéro, rue, appartement)			
Ville	Province	Pays	Code postal
Téléphone	Autre		Poste
ind. rég.	ind. rég.		
Au domicile	Autre		Poste
Si vous résidez à l'extérieur du Canada, indiquez la dernière province du Canada où vous avez habité.			

2. Participation à d'autres régimes

Avez-vous participé à un régime de sécurité sociale à l'étranger? Oui Non

Si oui, indiquez le ou les pays : _____

3. Prestations d'autres organismes

Remplissez cette section si vous avez **moins de 65 ans**. Sinon, passez à la **section 4**.

- 3.1 Recevez-vous **actuellement** une indemnité de remplacement du revenu de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) à cause d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle?
- a) Non
- b) Oui
- c) J'attends une réponse à une réclamation. Date de la réclamation : _____
- année mois jour
- 3.2 Recevez-vous **actuellement** une indemnité de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)?
- a) Non
- b) Oui. Indiquez le numéro de dossier : _____
- c) J'attends une réponse à une demande d'indemnité. Date de l'accident : _____
- année mois jour
- Si vous avez coché la case **b) ou c)**, indiquez le mois où vous avez cessé de travailler, s'il y a lieu. _____
- année mois

--	--	--

4. Renseignements sur les enfants

Certaines conditions peuvent faire augmenter le montant de votre rente de retraite :

- Si vous avez reçu des prestations familiales pour des enfants (Soutien aux enfants, allocation familiale du Québec ou prestation fiscale canadienne pour enfants).
- Si vous étiez admissible à des prestations familiales, mais que vous n'en avez pas reçu en raison de votre revenu familial trop élevé.

4.1 **Avez-vous eu** ou pris en charge des enfants? Oui Non. Passez à la **section 5**.

4.2 Avez-vous reçu à **votre nom** des prestations familiales pour des enfants ou, si vous n'en avez pas reçu, était-ce en raison d'un revenu familial trop élevé? (Ces prestations sont habituellement versées à la mère.)

Oui. Remplissez ce qui suit. Non. Passez à la **section 5**.

Renseignements sur les enfants			
1^{er} enfant			
Nom de famille à la naissance	Prénom	Date de naissance <small>année mois jour</small>	
Lieu de naissance (province, pays)	Date d'adoption ou de prise en charge (s'il y a lieu) <small>année mois</small>	Date de décès (si l'enfant est décédé avant l'âge de 7 ans) <small>année mois</small>	
Si l'enfant est né à l'extérieur du Canada	Date d'entrée au Canada <small>année mois</small>	Province de résidence lors de l'entrée au Canada	
2^e enfant			
Nom de famille à la naissance	Prénom	Date de naissance <small>année mois jour</small>	
Lieu de naissance (province, pays)	Date d'adoption ou de prise en charge (s'il y a lieu) <small>année mois</small>	Date de décès (si l'enfant est décédé avant l'âge de 7 ans) <small>année mois</small>	
Si l'enfant est né à l'extérieur du Canada	Date d'entrée au Canada <small>année mois</small>	Province de résidence lors de l'entrée au Canada	
3^e enfant			
Nom de famille à la naissance	Prénom	Date de naissance <small>année mois jour</small>	
Lieu de naissance (province, pays)	Date d'adoption ou de prise en charge (s'il y a lieu) <small>année mois</small>	Date de décès (si l'enfant est décédé avant l'âge de 7 ans) <small>année mois</small>	
Si l'enfant est né à l'extérieur du Canada	Date d'entrée au Canada <small>année mois</small>	Province de résidence lors de l'entrée au Canada	
4^e enfant			
Nom de famille à la naissance	Prénom	Date de naissance <small>année mois jour</small>	
Lieu de naissance (province, pays)	Date d'adoption ou de prise en charge (s'il y a lieu) <small>année mois</small>	Date de décès (si l'enfant est décédé avant l'âge de 7 ans) <small>année mois</small>	
Si l'enfant est né à l'extérieur du Canada	Date d'entrée au Canada <small>année mois</small>	Province de résidence lors de l'entrée au Canada	
S'il y a plus de quatre enfants, inscrivez les renseignements additionnels à la section 8.			

4.3 De la naissance de chaque enfant jusqu'à son 7^e anniversaire, y a-t-il eu des périodes où vous n'avez pas reçu de prestations familiales à **votre nom**? Oui Non

4.4 Depuis sa naissance ou son arrivée au Canada jusqu'à son 7^e anniversaire, chaque enfant a-t-il **toujours résidé avec vous au Canada**? Oui Non

--	--	--

7. Inscription au dépôt direct

Veillez fournir vos coordonnées bancaires pour adhérer au dépôt direct. Vous recevrez le versement de votre rente directement dans votre compte d'un établissement financier canadien.

Le compte indiqué doit être à votre nom, ou au nom du bénéficiaire si vous faites la demande à sa place.

Si vous recevez déjà une rente de la Régie par dépôt direct, vos prestations seront versées dans le même compte bancaire. Dans ce cas, vous n'avez pas à remplir cette section.

Nom de l'établissement financier	Numéro de la succursale (transit)	Numéro de l'établissement	Numéro de compte (folio)
Adresse de l'établissement financier	<p style="font-size: small; text-align: center;"> "890" "12345" "678" "9012345" </p>		

8. Autres renseignements

Utilisez cet espace au besoin. Avant chaque renseignement fourni, indiquez le numéro de la question à laquelle il fait référence.

Avant de signer ce formulaire, assurez-vous d'avoir bien rempli toutes les sections et inscrit votre numéro d'assurance sociale aux endroits indiqués pour éviter de retarder le traitement de votre demande.

9. Déclaration et signature

Je déclare que les renseignements fournis sont complets et exacts.

Signature _____ Date

année	mois	jour

Si vous avez signé ce formulaire pour une autre personne, veuillez fournir les renseignements demandés ci-après.

À quel titre avez-vous signé (tuteur, mandataire, etc.)? _____

Sexe	Nom de famille	Prénom		
<input type="checkbox"/> F	Adresse (numéro, rue, appartement)			
<input type="checkbox"/> M				
Ville	Province	Pays	Code postal	
Téléphone <small>ind. rég.</small>		Autre <small>ind. rég.</small>		Poste
Si vous êtes un particulier, indiquez également les renseignements suivants.				
Votre numéro d'assurance sociale	Votre date de naissance		Nom de famille de votre mère à la naissance (nom de jeune fille)	
	<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>	

Veillez retourner le formulaire rempli à :
Régie des rentes du Québec, case postale 5200, Québec (Québec) G1K 7S9